



Augmentation facture à paiement rétroactif

Par petitlu54

Bonjour,

La directrice du périscolaire a envoyé un mail hier (08/04/2024) disant qu'elle venait d'apprendre que le prix du repas de la cantine avait augmenté en janvier 2024. Et que par conséquent, il y aurait un rétroactif à compté de mars 2024. Est-ce légal d'augmenter des prix de repas déjà consommés sans avoir informé au préalable les parents?

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les tarifs sont publics et annoncés bienn à l'avance par la mairie.

Il ne s'agit pas d'une augmentation rétro active, mais d'une erreur de facturation.

Il faudra payer la différence, même si les repas ont déjà été consommés.